
**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du
Jeudi 03 mars 2022, à 16h15, Amphimax-Salle 415**

Présidence :

Anne Bielman (PO, Lettres)

Membres de la Direction présent-e-s :

Herman Frédéric, Recteur ; De Perrot Marc, Secrétaire général ; Doudet Estelle, Vice-rectrice ; Frund Benoît, Vice-recteur ; Michalik Liliane, Vice-rectrice ; Rossier Jérôme, Vice-recteur ; Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

Membre de la Direction excusée

Fornage Anne- Christine, Vice-rectrice, Perrenoud Marc (SSP), Phan Olivier (FBM),

Doyen-ne-s présent-e-s :

Burnand Léonard (Lettres), Ehrenfreund Jacques (FTSR), Le Feuvre Nicky (SSP), Martenet Vincent (FDCA), Pascual Manuel (FBM), Schmid Mast Marianne (HEC).

Doyen excusé :

Linde Niklas (Doyen FGSE).

Membres présent-e-s Corps Professoral-CP :

Bauer Oliver (FTSR), Baumgarthner Lukas (FGSE), Castaner Xavier (HEC), Fassa Farinaz (SSP), Genton Blaise (FBM), Hummer Bettina (FDCA), Jopp Daniela (SSP), Keller Laurent (FBM), Le Forestier Laurent (Lettres), Marewski Julian (HEC), Morin Ariane (FDCA), Ruegg Jean (FGSE), St-Amour Pascal (HEC), Tomasin Lorenzo (Lettres), Voutat Bernard (SSP), Widmann Christian (FBM).

Membre excusé CP :

Krueger Thorsten (FBM).

Membres présent-e-s Corps Intermédiaire-CI :

Boldi Marc-Olivier (HEC), Grand Stéphanie (FGSE), Petalas Stefanos (FTSR), Robert Valentine (Lettres).

Membres excusé-e-s CI :

Hort Lionel (FDCA); Perrenoud Marc (SSP); Phan Olivier (FBM); Puyal Julien (FBM).

Membres présent-e-s PAT :

Amiguet Amélia (FBM), Antille Marine (Centre), Pellerin Meiy Boun (FTSR), Rod Daniel (Centre).

Membres excusé-e-s PAT :

Félix Sandra (PAT) ; Mignot Bechikh Claudia (Lettres)

Membres présent-e-s Corps Eudiant-e-s-CE :

Almeida Lozar Clara (SSP), Buffat Cédric (FBM), Fletcher Lloyd (SSP), Haralambos Theo (HEC), Jann Alexandre (FBM), Meier Nehla (FDCA), Prost Marco (Lettres).

Membres excusé-e-s CE :

Baehni Luc (Lettres) ; Benmenni Moïra (FGSE) ; Boukhris Maher (HEC) ; Valterio Gaëlle (FDCA).

Ordre du jour :

Accueil et bienvenue :

La Présidente ouvre la séance à 16h25 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Election de 2 scrutateurs :

Sont élus comme scrutateurs pour la séance du jour :
Olivier Bauer (FTSR)

Valentine Robert (Lettres), remplacée après son départ à 18h par Blaise Genton (FBM).

2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente annonce les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- Le point 6 est retiré :
Ce point concernait la directive 4.2 sur l'intégrité scientifique. Le Bureau du Conseil a prié la Direction de transformer la directive en un projet de règlement, qui sera transmis (probablement à l'automne 2022) pour examen à la Commission législative qui fera un rapport au plénum du Conseil de l'UNIL.

Par conséquent, la numérotation de trois points est modifiée :

Point 7 => point 6 ; point 8 => point 7 ; point 9 => point 8.

- Point 9 : Le postulat de Marco Prost sur la BCU est transformé en interpellation et déplacé au point 10 de l'OJ qui concerne les interpellations.
- Ajout d'un nouveau point 9 : Résolution de Christian Widmann : « Un rôle actif de l'Université de Lausanne dans le soutien de ses membres à la lutte contre les crises environnementales ». Le document envoyé avant la séance porte le nom de « postulat » mais après discussion avec l'intéressé, il a été convenu qu'il s'apparentait plutôt à une résolution et il sera traité comme tel.
- Le point 10 « Interpellations et divers » est complété comme suit :
10a. Interpellation de Marco Prost sur la fermeture annoncée de la BCU
10b. Interpellation de Lloyd Fletcher sur le maintien du système dit "co-modal" d'enseignement.

La Présidente fait voter l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25.11.21 :

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 25.11.2021.

Une membre demande de veiller à respecter systématiquement la forme « prénom + nom » des intervenant.e.s »

Le vote est ouvert par la Présidente.

Le PV est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

4. Communication du Bureau

Le Bureau, par le biais de la Présidente, souhaite la bienvenue au nouveau membre CI, excusé, qui succède à Brian Favre : **Lionel Hort (FDCA)**.

La Présidente informe que le Bureau n'a pas reçu de nouvelle de la part de la FTSR au sujet du nouveau membre remplaçant Claire Voirol, étudiante démissionnaire.

La Présidente indique que des personnes n'ont pas reçu tout ou partie des documents liés à la séance du CU (ou les ont reçus dans leur boîte « Indésirables ») ; le problème est d'ordre informatique et a été signalé au Centre informatique. Une solution sera trouvée à l'interne du Bureau pour la prochaine séance si le problème n'est pas réglé d'ici là par le Centre informatique.

5. Communication de la Direction

La Présidente passe la parole au Recteur, Frédéric Herman.

Centre informatique : Le Recteur communique sur des problématiques traitées par le Centre informatique, spécialement pour prévenir des cyber-attaques. Un travail est en cours d'élaboration à ce sujet ; il sera fait appel en temps utile à la collaboration de tous les membres de la communauté UNIL.

Graduations : La formulation des grades est en cours de modification afin d'éviter les formulations non inclusives.

Enquête sur le bien être des usagers du Campus : une enquête est en préparation par des spécialistes juridiques et d'éthique.

Ukraine : retour sur le mail envoyé par la Direction relatif à la situation actuelle en Ukraine. Le Recteur confirme l'engagement de l'UNIL en solidarité avec le corps professoral, les chercheur-e-s et étudiant-e-s des universités ukrainiennes. Ariane Morin (PO, FDCA) fait référence à l'annonce de Swissuniversities qui propose d'accueillir les universitaires ukrainiens qui en expriment le besoin et demande si la formule choisie par l'UNIL, « aider et soutenir », inclut la notion « d'accueil ». Elle demande à la Direction de communiquer avec précision sa position. Le Recteur répond que la Direction adhère à cette annonce de Swissuniversities et confirme que l'UNIL soutient l'annonce de Swissuniversities : « aider, soutenir et accueillir ». Il rappelle que Denis Dafflon, chef des Relations Internationales de l'UNIL, a envoyé un message ce jour-même confirmant le soutien de l'UNIL et proposant aux universitaires d'Ukraine, aide, soutien et accueil si besoin.

La discussion n'est plus demandée sur ce point. La Présidente demande à Ariane Morin si elle souhaite déposer une résolution. Ariane Morin répond par la négative. Le point est ainsi clôturé par La Présidente.

Le Recteur revient sur le « Doctorat honoris causa décerné à B. Mussolini » par l'Université de Lausanne, en 1937. Il rappelle que depuis une année la Direction de l'UNIL a mis sur pied un groupe de travail constitué par des experts internes qui se penche sur la question du retrait de ce prix. Ce groupe terminera très prochainement ses travaux. Cela permettra à la Direction de l'Université de Lausanne de se déterminer clairement et de communiquer sur sa position.

6. Présentation du service UNISEP

La Présidente explique le déroulement du point 6, qui est accepté par l'ensemble des présents.

- Le chef du Service UNISEP, Pascal Baehler, présente le service UNISEP, il prend la parole et commente sa présentation Powerpoint : **Sécurité, Environnement et Prévention**. Le PPT est mis à disposition en annexe sur le site du Conseil de l'UNIL.

La Présidente remercie Pascal Baehler pour sa présentation. Elle ouvre la discussion sur la présentation. Quelques questions ponctuelles permettent à Pascal Baehler de confirmer la multiplicité des tâches demandées à UNISEP et la dimension assez réduite de l'équipe pour accomplir toutes ces tâches.

La Présidente ouvre ensuite une discussion générale sur la sécurité à l'UNIL en rappelant que ce point a été mis à l'OJ à la suite de problèmes signalés à la COPERS, à propos de la sécurité incendie dans certains bâtiments et du manque de ressources du service UNISEP ; la COPERS a transmis ce dossier au Bureau du CU à la fin de l'année 2021.

A la suite de l'envoi de la convocation à la séance du CU, le Bureau du CU a reçu plusieurs témoignages confirmant des inquiétudes de membres de la communauté UNIL quant au dispositif anti-incendie sur le campus. Le Bureau du CU fait donc état de ses préoccupations à ce sujet face aux membres du CU et à la Direction.

La discussion qui suit est très dense. Suite à de nombreuses interventions émanant des membres du CU et de certains Doyens, il ressort les points suivants :

- Exercices d'évacuation pas assez réguliers, voire inexistantes depuis plusieurs années dans certains bâtiments de l'UNIL (Anthropole et Internef notamment) ;
- Voies de fuites souvent bouchées, spécialement dans certains bâtiments du campus (Internef notamment) ;
- Manque de clarifications sur la répartition des responsabilités en matière de financement de mesures de mise aux normes de systèmes électriques ou d'autres dispositifs liés à la protection anti-incendie ;
- Flou important dans la mise en application de la Directive 0.10 dans les Facultés qui ne comportent pas de laboratoires ni d'activités jugées « à risques » et flou important dans l'existence et la mission des Commissions Hygiène et Sécurité dans ces mêmes Facultés.

Ariane Morin (PO, FDCA) annonce le dépôt d'une motion sur le sujet pour la séance du 24 mars. Ariane Morin explique ses motivations et appelle la Direction et les Doyennes et Doyens des Facultés à prendre leurs responsabilités par la prise de mesures adéquates afin de remédier aux manquements constatés.

Dans leurs réponses, le Recteur Frédéric Herman et Benoît Frund, Vice-recteur, soulignent le travail important accompli par le Service UNISEP ; ils assurent que les dispositifs anti-incendie et les systèmes électriques sont

contrôlés régulièrement, même si le COVID a parfois entraîné des retards. Le Recteur indique que l'UNIL a été remerciée par l'EPFL, qui occupe certains labos de l'UNIL, pour son efficacité en matière de sécurité. Il ajoute que la DGES l'a informé lors de la prise de ses fonctions que l'UNIL possède un système de sécurité supérieur à celui de toutes les autres universités suisses. Le Recteur prend toutefois note de certains points évoqués par Ariane Morin dont il n'avait pas connaissance. Le Recteur annonce une augmentation prochaine de 7 postes à UNISEP pour mieux faire face aux tâches. Le Vice-recteur Benoît Frund admet que la directive 0.10 mériterait une révision mais il estime que ce n'est pas urgent.

Le Recteur et le Vice-recteur sont remerciés par la Présidente à la fin des discussions.

La Présidente demande à Ariane Morin si elle souhaite maintenir sa motion après avoir entendu les réponses de la Direction. Cette dernière répond par l'affirmative.

La Présidente clôt le point et passe au point suivant.

7. Modifications du Règlement sur la procédure de sélection du recteur/de la rectrice de l'UNIL (document en annexe)

La Présidente ouvre la discussion, article par article. La discussion n'est pas demandée.

La Présidente ouvre le vote, article par article :

Les articles modifiés ou ajoutés : Art.2 ; Art. 11 et Art. 12 **sont acceptés à l'unanimité.**

8. Règlement de la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction

La Présidente donne la parole à Farinaz Fassa, co-présidente de la Commission d'examen du Plan d'intention de la Direction.

Farinaz Fassa résume le travail fait par la Commission. Elle communique que plusieurs séances sont déjà prévues : le travail de la Commission se déroulera dès fin mars et en avril principalement ; la première séance avec la Direction aura lieu début avril.

Ainsi, et dans la mesure du possible, le Rapport de la Commission sera porté à l'ordre du jour de la séance du 19 mai.

La Présidente ouvre la discussion générale, article par article.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote est ouvert sur le règlement, article par article, puis, dans son ensemble.

Le Règlement est accepté à l'unanimité.

9. Résolution de M. Christian Widmann « Un rôle actif de l'Université de Lausanne dans le soutien des membres à la lutte contre les crises environnementales »

La Présidente passe la parole à Christian Widmann après l'explication de la procédure de traitement du point 9.

Christian Widmann lit sa résolution.

La Présidente demande si la résolution est combattue. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte par la Présidente.

Certains membres du Conseil prennent la parole pour exprimer leur soutien sur le fond de la résolution (engagement de l'UNIL en faveur de la durabilité) mais leur désaccord avec sa formulation. Certains proposent de la transmettre à une commission afin de la reformuler, d'autres proposent de la suspendre momentanément.

Le Recteur rappelle que la Direction viendra prochainement avec un plan d'intention qui vise une université durable. Il demande de ne pas soutenir la résolution afin d'éviter un travail à double et des mesures contraignantes.

La Présidente explique la procédure du vote.

Le vote est ouvert par la Présidente :

1. Transmission de la résolution à une commission : **Refusé par** 3 oui, 9 non et 13 abstentions.
2. Prise de position immédiate sur la résolution : **Accepté par** 17 oui, 2 non et 6 absentions
3. Vote sur la résolution : **Refusé par** 4 oui, 18 non et 3 abstentions.

10. Interpellations et divers

Motion d'ordre déposée par Olivier Bauer (PO, FTSR) : il demande la clôture de la séance et le report du point 10 de l'ordre du jour à la séance prochaine.

La Présidente ouvre la discussion, puis le vote sur la motion d'ordre.

La motion d'ordre **est refusée** par 2 oui et 17 non. Les interpellations du point 10 seront ainsi traitées.

La Présidente donne la parole à Marco Prost.

10a. Interpellation de M. Marco Prost sur la fermeture du libre-accès de la BCU et des espaces de travail en 2024-2025

Marco Prost résume son interpellation. Le texte intégral a été transmis aux membres du Conseil.

La Présidente passe la parole à Estelle Doudet, Vice-rectrice, qui répond à l'interpellation en précisant que la Direction a pris en considération ses inquiétudes mais que la situation n'est pas celle décrite par l'interpellation. Comme elle doit quitter la séance, elle passe la parole à son tour à Benoît Frund, Vice-recteur.

Selon le Vice-recteur, une incompréhension est survenue lors de la communication à la COBIB sur le projet de transformation du bâtiment de la BCU. Il confirme qu'aucune bibliothèque ne sera fermée intégralement, mais qu'il y aura en revanche des désagréments pour les utilisateurs et de courtes fermetures temporaires de certains secteurs de la BCU, au gré des travaux. Il trouve très regrettable que cette information erronée ait été diffusée à la COBIB. Différentes communications liées à l'avancement des travaux seront transmises au moment venu.

La Présidente demande si la Direction va démentir la communication faite à la COBIB.

La Direction estime que cela n'est pas nécessaire en l'état.

Marco Prost remercie le Vice-recteur Benoît Frund pour ses réponses et demande une meilleure communication de la Direction sur les travaux. Sa demande est acceptée.

10b. Interpellation de M. Lloyd Fletcher sur le maintien de l'enseignement en co-modal

La Présidente donne la parole à Lloyd Fletcher qui lit son interpellation. L'interpellation demande à la Direction s'il est possible de maintenir le système dit "co-modal" d'enseignement, en particulier pour les cours *ex-cathedra* bénéficiant actuellement du système de captation directe.

La Présidente remercie Lloyd Fletcher et demande à la Direction si elle souhaite répondre directement.

La Direction répond par l'affirmative.

La parole est donnée à Giorgio Zanetti, Vice-recteur, qui indique que la Direction s'est engagée à faire une enquête de satisfaction sur l'enseignement à distance et co-modal auprès des Facultés (enseignant-e-s, étudiant-e-s, membres PAT, Décanats). La Direction demande donc un délai de réponse à l'interpellation en attendant le résultat de l'enquête.

11. Divers

La séance est clôturée et levée par la Présidente à 19h15.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne Bielman Sánchez, Présidente
Lausanne, le 24 mars 2022